L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
MARDI, 25 JUILLET 1893.

PETITES ANNONCES

2 ou 3 shellings par jour à gagner en faisant un travail manuel de 3 heures chez soi. Ecrire Jolly, 9 2 Quai Bourbon, Paris, France. 14mai—10f—Dim.

LES personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un soquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 123 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 22 juil—6T

A VENDRE.

A VENDRE—A bon marché, une buvette (bar room) de premier ordre. S'adresser à A. Suarez, 136 Canal.

A VENDRE, au Marché Français, un stand de soda: s'adresser étal No 5, même marché, Jacques Palazzo. 19 juil—7t

DEMANDES.

On demande une femme de ménage de confiance pour tout la campagne, elle doit parler le français. S'adresser 268 rue Danphine, de 9 heures à midi. 26 juil—3t

Un jeune homme et sa femme désirent trouver une chambre ou chambres et pension dans une famille Créole. Rue de l'Education, préférer. S'adresser L. L. G., Bureau de l'Abeille. 18 juil—1 sem

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Louis DeLatour vs. Crescent Athletic Club.

Le même vs. le même.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nlle-Orléans.—Nos 17,797 et 18,104—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressée au de Cour Honorable Ernest Moreau, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci dessus intitulées et numérotées, le procédera à la vente à l'enchère publique, sur les lieux, coin Girod et Carondelet, le 2 août 1893, à 11 heures A. M., la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1 table pour Pool (complet), 1 ameublement de salon, 10 lampes Wide-Awake, tables, chaises, glacière, 4 palres gants, sofas, etc. d'après inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans les affaires ci-dessus nommées et numérotées.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
19 juil—19 26—août 1

Arthur Peltvan vs. James Robinson.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans.—No 24,231—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la J. Paris Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, aux écuries de la Rue de Jean, entre Dryades, entre P. J. McMahon, No 221 rue Gravier et Calliope, le MARDI, 25 juillet 1893, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir: Un cheval et un poney.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM NELSON
14 juil—14 18 25 Constable.

MONITION

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR CIVILE DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, No 39,567—Division E.—Dans l'affaire de Jean B. Wilson demandant la mainmotion.

A toutes les personnes qu'intéressent les présentes, salut:

Attendu que John H. Wilson a, le 14me jour du mois d'avril 1893, obtenu une vente publique de biens saisis par William Nelson, constable de la Première Cour de l'ité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire intitulée: Wm R. Rutland, créancier exécutant, contre Mme Emma L. Thomas, No 22 640 du dossier de la dite Première Cour de Cité, la propriété ci-après décrite, savoir:

La moitié indivise d'une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, ayant dix pieds sur trois cents de front entre les rues Genois, Télémaque et Canal et Gasquet mesurant trois cent dix neuf pieds, sept pouces sur ligne droite (319 7 1 2) de façade sur la rue Canal, sept cents huit pieds huit pouces (738 8") de profondeur et de la largeur de trois cents pieds sur la rue Gasquet adjacente à toutes les droits légaux incombant à l'F. A. Behan, en raison d'un transfert de ladite propriété audit F. A. Behan, enregistré au bureau des transferts livre 109, page 279.

Ladite propriété fut vendue dans l'affaire dont le numéro et le titre sont mentionnés ci-dessus à la somme de John H. Wilson en déclarant l'acquérir au prix et pour la somme de mil vingt cinq dollars, ($1,025 00).

Et attendu que John H. Wilson s'est adressé à cette Cour pour une Monition en annonce conformément aux Sections 2,370, 2,371, 2,372 et 2,373 de l'Acte 96 approuvé le 16 mars 1870, comme communément connue "Acte pour la révision des Statuts d'un caractère général."

Que l'on ordonne en conséquence que toutes les personnes ci-intéressées pouvant faire valoir un droit ou un titre ou une réclamation quelconque relativement à la propriété ci-dessus décrite, par suite d'une informalité dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour en vertu duquel la vente ci-dessus a été faite, ou par suite d'une irrégularité ou d'une illégalité dans les estimations et dans les annonces ou de l'époque et du mode de la vente, ou par suite de toute autre défectuosité existant dans le titre sont prévenues, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de District pour la paroisse d'Orléans, d'alléguer, dans les trente jours qui suivent, celui où la présente monition a pris pour lui premier jour, les raisons, les fins et les formalités, par lesquelles la vente ne saurait pas confirmée et homologuée.

Nouvelle-Orléans, 8 juillet 1893.

Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, présidant le complément de Thos. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, absent en ce moment par congé.

Pour copie conforme:

JAMES D. RANKIN, Député-Greffier.
11 juil—11 18 25—août—1 8 15.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Robert Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 37,949, Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Charlotte Moore, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.
25 juil—25 29—août 4

Succession de John Zeller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39,640—Division D.—Attendu que George Zeller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Zeller, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui seraient intéressés à voir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.
25 juil—25 29 août 4

Succession de Nicholas Seibel et sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39,602—Division A.—Attendu que Mme Caroline Seibel, femme d'Eugène F. Buhler, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Hugo Seibel, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.
20 juil—20 25 29

Succession de Mary Wirth.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,649—Division C.—Attendu que Jacob Wirth a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mary Wirth, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.
20 juil—20 25 29

Succession de Mary Wirth.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,649—Division C.—Attendu que Jacob Wirth a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mary Wirth, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.
20 juil—20 25 29

Succession de Anton Ludimz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39,086—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Schuler, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.
22 juil—22 27—1er août

Succession de Bartholomew Gallitel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 38,270—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par F. B. Gallitel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.
22 juil—22 27 août 1

Succession de Myrtile Joseph Pirron et de Philomène Pavageau, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,652—Division E.—Attendu que Emile Dugas a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Myrtil J. Pirron et Philomène Pavageau, sa femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.
20 juil—20 25 29

Succession de Patrick Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,661—Division B.—Attendu que Mme Kate Therese Murphy, veuve de feu Thomas F. Murphy, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Murphy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.
22 juil—22 27—août 1er

Succession de Bernard Lacoste.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,110—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mary E. Lacoste, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.
19 juil—19 23 28

Succession de Patrick Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,661—Division B.—Attendu que Mme Kate Therese Murphy, veuve de feu Thomas F. Murphy, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Murphy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.
22 juil—22 27—août 1er

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 24 JUILLET—CLASSE No 273
Tirage de 4 heures A. M.

Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
16	18	69	25	15	9	5	13	35	60	61	63

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et seulement dans les saisons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

Ce 24 juillet 1893—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU,
EDGAR PILLÉ,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans nos bureaux à la Louisiane

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un vote PUBLIQUE Exécuter la franchise à 614 faite partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital action.....$1,000,000

ATTENTION

Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat pour vingt ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme auparavant. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.

PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi-mensuellement (Tous les Dimanches) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont lieu bien en public, au Théâtre St Charles, à la Nouvelle-Orléans.

Remarquez depuis vingt ans, par intégrité de ces tirages et le prompt règlement des lots, attestés ainsi qu'suit:

Nous désirons, par les présentes, que nos présidents, tous les tirages mensuels et spéciaux de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
Jos. Dabeille

COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén. Beauregard, lorsque les tirages ont lieu, sont, a toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages.

Nous conseillons Banques et Banquiers patronnez tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés aux comptoirs.

H. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank
JNO. H. KOCK, Comptroller, Pres. State N. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00 AU THEATRE ST-CHARLES, NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 8 AOUT 1893.

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	5,000
2 Lots de	2,500,	5,000
5 Lots de	1,000,	5,000
25 Lots de	300,	7,500
100 Lots de	200,	20,000
300 Lots de	100,	30,000
500 Lots de	50,	25,000
500 Lots de	40,	20,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$100, soit	$10,000
100 Lots de	60,	6,000
100 Lots de	40,	4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$20, soit	$19,980
999 Lots de	$20,	19,980
9,434 Lots se monteront à		$205,460

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5 billets entiers en leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS, PAS MOINS DE CINQ PIASTRES.

Sur lesquelles nous prélèvons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD, Nouvelle-Orléans, La.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la mails à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour expédier à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sauf frais minimes.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans, que le Lot tiré A son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Gén. Beauregard, J. A. Early et W. L. Carrell, ayant seul la garantie de quatre Banques Nationales, par l'intermédiaire de leurs Président, de payer l'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a trois de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les agents cherchent à faire adopter, dans le but de tromper en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE au lieu d'avoir d'autres qu'ils veulent à vendre à bas cours.

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

No 12,205.—John P. Ritchie vs Célestin J. Bernard et Frank X. Bernard.

DANS LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis pour le District Est de la Louisiane.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, à la porte de la Cour Civile de District, dans et pour la Paroisse d'Orléans, LUNDI, troisième jour d'août 1893, à midi, pour du comptant, avec le bénéfice d'une estimation, la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Deux certains lots de terre avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, Lne, dans l'Ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Annonciation, Aline et Delachaise, désignés par les numéros soixante et soixante-un, sur un plan fait par Edgar Pilié, architecte, le 19 avril 1890, annexé à un acte déposé en l'étude de M. B. Trist, notaire, du 18 juin 1890, et mesurant au pied américain, ensemble ou au dit plan chacun trente-trois pieds cinq pouces et cinq lignes de façade à la rue Tchoupitoulas, la même largeur dans le fond sur une profondeur entre lignes parallèles de cent-vingt-cinq pieds.

2e Six certains lots de terre, situés dans la même District que la propriété ci-dessus décrite, dans l'Ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Delachaise, Annonciation et Aline, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6 du dit ilet, mesurant conformément au dit plan annexé à un acte de vente de B. Pochelu à Jacob Zemmer, passé pardevant J. D. Taylor, notaire, le 8 novembre 1886, ensemble ainsi:

Le lot No 1 mesure 44 pieds 1 pouce et 7 lignes, sur une ligne parallèle s'étendant rue Tchoupitoulas, 21 pieds 8 pouces et 11 lignes de largeur dans le fond, 155 pieds 5 pouces et 9 lignes de profondeur sur le côté le plus élevé et 148 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne qui la divise du lot adjacent No 2; le lot No 6 mesure 21 pieds 8 pouces de façade à la rue Aline, 21 pieds 8 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, par 156 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur sur le côté le plus rapproché de la rue Tchoupitoulas, et 153 pieds 8 pouces 1 ligne de profondeur sur le côté le plus près de la rue Annonciation, et est contigu au lot ci-dessus décrit, No 5, et les lots ci-dessous adjacents 3, 4 et 5 à l'arrière.

Le terrain No 3 mesure 22 pieds, 1 pouce sur une ligne s'étendant rue Tchoupitoulas; 21 pieds 8 pouces de largeur à l'arrière; 136 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 2, et 148 pieds 2 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 4. Le terrain No 4 mesure 22 pieds 1 pouce sur une ligne s'étendant parallèlement à la rue Tchoupitoulas; 21 pieds 8 pouces de largeur à l'arrière; 148 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 3; 122 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 5; et le terrain No 5 forme le coin des rues Tchoupitoulas et Aline, et mesure 22 pieds 7 lignes sur une ligne s'étendant parallèlement à la rue Tchoupitoulas; 21 pieds 8 pouces de profondeur à l'arrière; 122 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne le séparant du dit terrain No 4, et 115 pieds 3 pouces de profondeur et de façade rue Aline.

Lesdits terrains ci-dessus décrits furent acquis par ledits C. J. et F. X. Bernard, comme suit:

Les terrains 1, 2 et 6, acquis de Raymond Rochelo le 31me jour de mars 1886, par acte pardevant J. D. Taylor, notaire, enregistré au bureau des transferts, livre 121, folio 752. Les terrains 3, 4 et 5 acquis de Raymond Rochelo, le 20me jour d'octobre 1885, par acte passé pardevant ledit J. D. Taylor, notaire, enregistré au bureau des transferts, livre 123, folio 554.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, le 1er juillet 1893.
juil—2 9 16 23—3 août

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que, le 7me jour de juillet 1893, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les termes et chiffres suivants, savoir: Le Lambour & Noel Lumber and Manufacturing Company, Limited, s'ab. vs. Home Brewing Company, No 39,571.

Dans cette affaire soumise à la cour, et la cour considérant la loi et les témoignages étant en faveur des plaignants, il est ordonné, adjugé et décrété qu'Auguste Habersicht et Henry Denis soient confirmés comme liquidateurs de la Home Brewing Company, dûs comme tels par les actionnaires de la dite Compagnie, le 6 juillet 1893; et qu'ils soient de plus autorisés à continuer les liquidateurs et recevoirs de la dite Compagnie.

Sur un inventaire de la propriété de cette compagnie, soit pris par Frank Zengel, un notaire en cette ville, et que H. McSpoulier et P. J. Kelly soient commis et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété devant être inventoriée; et qu'après que les dite commissaires liquidateurs et évaluateurs auront prêté serment et pris le serment prescrit par la loi, des lettres comme tels leurs soient délivrées.

Jugement rendu et signé le 7 juillet 1893.

Signé: N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 7me jour de juillet 1893.

L'Aide de Greffe Soigneur, Sabatier quatre-vingt-trente.

ONOFRE TRIAY,
Député-Greffier.
9 juil—9 21—août 7

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de 17 mulets, 10 ânes (camions) et un lot de harnais.

Thomas Egan, Jr., vs Charles M. Fush.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 38,235.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 4 août 1893, aux heures ci-dessous désignées, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Au paturage de Max Ferran, avenue St-Charles entre le boulevard de l'Exposition et la rue Walnut—A 10 heures et demie A. M.—17 mulets.

2° A la presse à coton Louisiana, au coin des rues Race et Chippewa—A midi et demie P. M.—10 ânes (camions) et un lot de harnais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24 juil—24 28 31—4 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de granit, marbre, statues, pierres tumulaires, derricks, outils, meubles de bureau d'atelier, coffre-fort, baux non expirés, etc.

George Stroud vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 38,305 — En vertu de deux ordres datées respectivement du 7 et du 12 juillet 1893, m'adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées, je vendrai à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 3 août 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 4 rue Nord Tonti.

1° Un grand tot dépaissant de marbre finis et non finis, derricks—cordes—meubles d'atelier, outils de forgeron, machines pour travailler le granit, marteaux—meubles de bureau, coffre-fort, etc., le tout contenu dans ce dit local.

Au-se-ul monument R. S. Granit et un lot de tablettes en marbre, etc., aux détails; les plans et les informations peuvent être obtenus à ce bureau.

Aussi Cojings, etc., en marbre italien et de Georgie, sur divers cimetières—plans quant à l'endroit où ceux-ci se trouvent sont à ce bureau.

Aussi un lot de comptes ouverts et divers actions de stock.

Tous les articles ci-dessus, d'après un inventaire, regiété et qui peut être vu à ce bureau.

2e Le terme non expiré du bail du local No 4 Nord Tonti finissant le 30 septembre 1894, à raison de $21 par trimestre et le terme non expiré du bail du local No 6 Nord Tonti expirant le 30 septembre 1894, à raison de $18 par mois.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 juil—22 25 28—3 août

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente importante par le shérif civil de Propriété de valeur dans les Deuxième et Premier Districts.

Portant les numéros municipaux 138, 140, 142, 144 et 146 rue St-Pierre, Et 76, 78, 80 et 82 rue Dryades.

Ainsi que 230 rue Gravier.

Donnant de bons revenus.

Toutes facilités à louer en tout temps à de bons prix.

Dans l'affaire de

A. Rocheron vs la Succession de J. N. Lafargue.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 39,156.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, le MERCREDI, 26 juillet 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations, qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Canal, Douane, David et Solomon, et désignées par les numéros un, deux, trois, cinq, dix neuf, vingt, vingt-un, vingt deux, vingt-quatre, vingt-cinq et vingt six, d'après un plan annexé à un acte de vente de la dite propriété de Jacob Fuchs, passé devant E. Barnett, notaire, en cette ville, le 7 juin 1867. Les lots Nos un, deux et trois mesurent chacun trente deux pieds de façade à la rue du Canal sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles, le lot No un mesurant l'une et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue du Canal sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles, les lots Nos vingt deux, vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six mesurent chacun trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de façade à la rue Douane, sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles, les lots Nos vingt et un et vingt deux mesurent chacun trente deux pieds de façade à la rue Douane sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles, les lots Nos vingt deux, vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six mesurent chacun trente deux pieds de façade à la rue Douane sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles; les lots Nos vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six ont une profondeur de cent cinquante neuf pieds 10 pouces et une ligne entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 juin—22 24 30—juillet 6 13 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE PARTAGE.

Vente du shérif pour effectuer un partage d'une propriété de valeur dans le Quatrième District.

John Maher vs. Mary Linden, femme de Jacob Haag.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,824.—En vertu d'un jugement et d'un ordre de vente rendu le 22 juin 1893 et signé le 29 juin 1893, et d'un ordre additionnel daté le 6 juillet 1893, les deux à moi adressés par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 2 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, les voies, privilèges et appartenances, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Peters, Louisa, Piété et Chartres. La dite portion de terre forme l'encoignure des rues Peters et Louisa, et mesure quatre-vingt-dix-huit pieds et onze pouces, plus ou moins de face à la dite rue Peters, sur cent trente-six pieds et six pouces, plus ou moins, de profondeur, et face à la rue Louisa.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 juin—juillet 7 14 21 28—août 2.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de lots de terre de valeur dans le deuxième district.

Edmund J. Hart vs S. L. Langdon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,611—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 26 juillet 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges y appartenant en quelque ce soit, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No 174, borné par les rues septième, Huitième, Camp et Magazine; les dite lots sont désignés par les Nos 21 et 22, sur un plan déposé au bureau de John F. Coffey, ex-notaire en cette ville, comme plan No 1 et mesure comme suit: le lot No 22 forme l'encoignure des rues Septième et Camp. Le lot No 21 mesure vingt-cinq pieds cinq pouces et une ligne de face à la rue Camp, sur une profondeur de cent pieds neuf pouces entre lignes parallèles et vingt-cinq pieds cinq pouces et une ligne de large dans le fond.

Le lot No 22 mesure vingt-cinq pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Camp, sur une profondeur de cent cinquante neuf pieds 10 pouces et une ligne entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 juin—22 24 30—juillet 6 13 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une grande propriété de valeur dans le Troisième District.

Veuve Penelope L. Stone vs Charles B. Slack.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,358—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressée par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 2 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, les voies, privilèges y appartenant, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Peters, Louisa, Piété et Chartres. La dite portion de terre forme l'encoignure des rues Peters et Louisa, et mesure quatre-vingt-dix-huit pieds et onze pouces, plus ou moins de face à la dite rue Peters, sur cent trente-six pieds et six pouces, plus ou moins, de profondeur, et face à la rue Louisa.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30 juin—juillet 7 14 21 28—août 2.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de terre de valeur dans le deuxième district.

Edmund J. Hart vs S. L. Langdon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,611—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 26 juillet 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, les droits, privilèges, coutumes, voies, servitudes y appartenant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Canal, Douane, David et Solomon, et désignées par les numéros un, deux, trois, cinq, dix neuf, vingt, vingt-un, vingt deux, vingt-quatre, vingt-cinq et vingt six, d'après un plan annexé à un acte de vente de la dite propriété de Jacob Fuchs, passé devant E. Barnett, notaire, en cette ville, le 7 juin 1867. Les lots Nos un, deux et trois mesurent chacun trente deux pieds de façade à la rue du Canal sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles le lot No un mesurant l'une et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue du Canal sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parallèles, les lots Nos un neuf et vingt mesurent chacun trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de façade à la rue Douane, sur une profondeur de cent cinq pieds entre lignes parall